

La plainte des 25 % ...

Vous étiez nombreux à solliciter le renouvellement de votre adhésion à l'association SLS-67, et ce en dépit des activités arrêtées depuis trop longtemps déjà. Si beaucoup l'ont fait dès la publication des fiches d'inscription, d'autres continuent à s'interroger. Un grand merci pour leur célérité à tous ceux qui ont déjà donné suite !

Si les contraintes liées au confinement pèsent quotidiennement à tous, elles perturbent également le traitement des dossiers d'adhésion. Par le passé, ce travail s'effectuait rue de Vigny, par équipe de deux ou trois membres du comité, à raison d'une ou deux fois par semaine, durant une bonne matinée, pour traiter la trentaine de dossiers arrivés les jours précédents : vérifications, saisie informatique, classement alphabétique des fiches, chèques, et enveloppes, etc. Impossible par contre cette année de procéder ainsi, les réunions étant interdites dans nos locaux ; c'est donc individuellement, à tour de rôle et à domicile, que des paquets de dossiers ont été traités. Du télétravail diraient certains !? Même les retraités sont donc obligés de s'y mettre ! À ce jour, tout s'est globalement assez bien passé, car plus de 230 d'entre vous sont inscrits officiellement et donc assurés auprès de la Fédération du Club Vosgien dont nous faisons partie. Seul l'envoi des vignettes 2021 (celles qu'il vous faudra apposer sur vos cartes de membre afin de les revalider) pose quelques problèmes, pour les raisons évoquées ci-dessus : nous espérons les résoudre rapidement.



Un constat cependant nous interpelle : nous recevons en moyenne chaque semaine 5 ou 6 dossiers incorrects, ce qui représente tout de même 25% des dossiers à traiter. Ces dossiers nécessitent un traitement particulier **SUPPLÉMENTAIRE** : archivage temporaire comme « dossiers en instance », prise de contact avec les intéressés, ... etc, puis reprise du dossier à réception des pièces manquantes, sachant que **tant qu'un dossier est incomplet, la personne concernée n'est PAS ASSURÉE.**

Quelques exemples fréquents : un seul chèque au lieu de deux (MGEN et SLS-67), montant incorrect du chèque, absence de certificat médical, ou certificat périmé ... sans parler de l'enveloppe oubliée ou sans timbre ! Peut-être ces distraits ne souhaitent-ils pas recevoir leur vignette annuelle ?

S'il est vrai que la procédure s'est complexifiée ces dernières années pour respecter la réglementation en vigueur, le Comité s'est efforcé de rédiger des consignes les plus claires possibles ; force est cependant de constater que malheureusement certains ne les lisent pas ou ne les lisent que superficiellement !

VOS ACTIVITÉS

Parmi les activités proposées ci-dessous, cochez celles que vous pratiquerez dans le cadre de l'Association SLS-67

Nota : Toutes ces activités requièrent un certificat médical récent de non-contre-indication, ou exceptionnellement une attestation sur l'honneur (Voir les précisions en page suivante) à joindre OBLIGATOIREMENT au dossier (svp pas d'envoi séparé ultérieur qui retarderait votre adhésion !)

Bref, l'envoi d'un dossier incomplet ne sert à rien, il est bloqué jusqu'à ce qu'il soit complet et alourdit inutilement notre travail, parfois durant plusieurs semaines.

Que penser d'un tel comportement qui est loin d'être anecdotique ?... un comportement surprenant dans un cercle comme le nôtre, ...voire désolant ? Quoique nous apprécions toujours les remerciements pour tout le travail assumé bénévolement, des comportements plus responsables le seraient encore bien davantage ! Alors plutôt que des éloges, aidez-nous en nous envoyant des dossiers complets, ou, si c'est votre cas, en complétant au plus vite votre dossier en instance ... ainsi vous nous ferez gagner au moins 25% de notre temps de bénévole. D'avance merci !

Et pour finir, un appel aussi à celles et ceux qui hésitent encore : ayez confiance en l'avenir, et envoyez-nous sans plus tarder le renouvellement (complet bien sûr !!) de votre adhésion car les permanences pour traiter ces dossiers vont bientôt cesser !

Amicalement

Hubert et les membres du comité SLS-67